

Nom de la zone humide : Prairie humide fauchée vers Madières

Commune : LES RIVES - Les Rives (5)

Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)

Superficie : 2.53 hectares

Commentaire : à confirmer

Typologie : Prairie humide (6)

Sol caractéristique des zones humides : oui

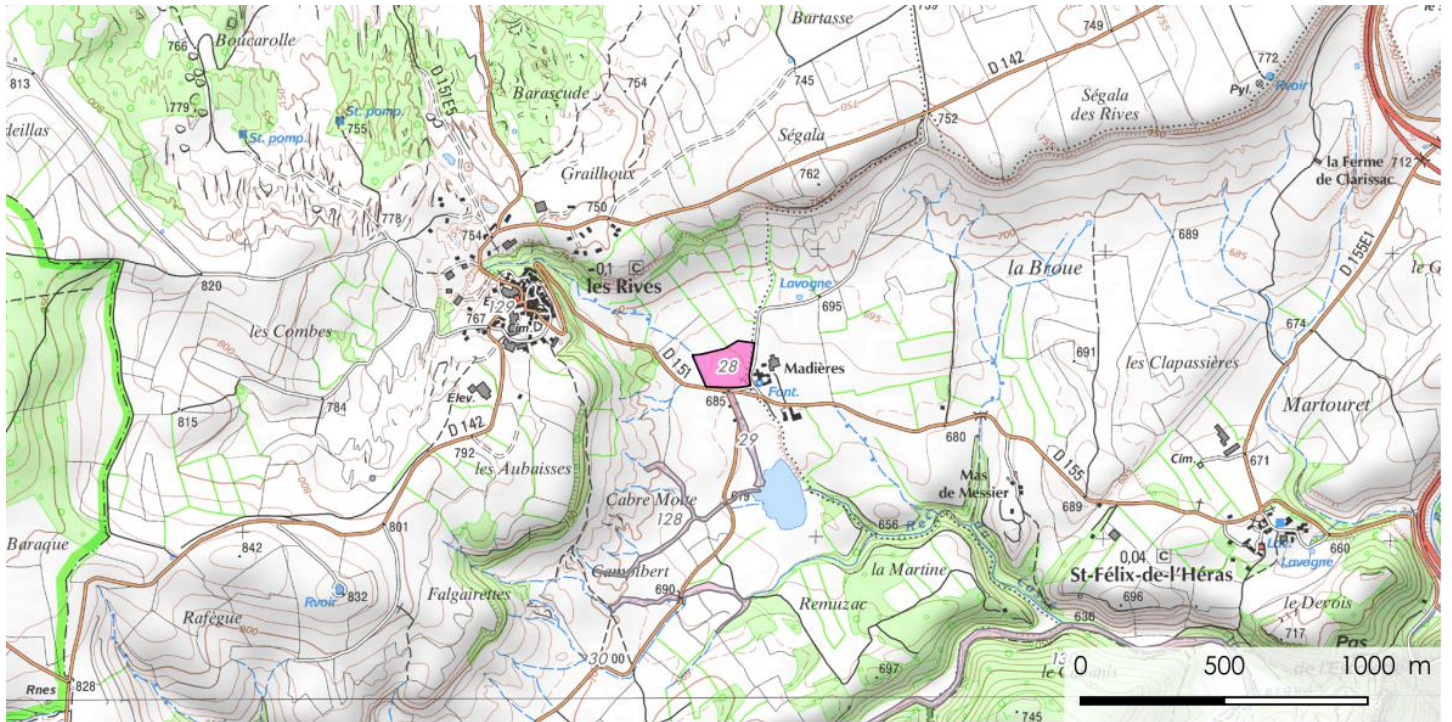
Habitat caractéristique des zones humides : oui

Etat global de la zone humide : non renseigné

Note globale des fonctions : Modéré

Note globale des pressions : Modéré

Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Modéré



Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

- E1 : Non observé (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
- E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
- E3 : Non concerné (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
- E4 : Non observé (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
- E5 : Fonction assurée (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
- E6 : Fonction observée (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
- E7 : Fonction assurée (zone humide incluse dans un secteur répertorié d'érosion ou d'atterrissement)
- E16 : Non concerné (zone humide dans une zone d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

- E8 : Non observé (végétation participant à l'épuration)
- E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
- E10 : Non concerné (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

- E11 : Non observé (état des masses d'eau superficielles - carto)
- E12 : Fonction assurée (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
- E13 : Non concerné (intersection avec une ZNIEFF)
- E14 : Non concerné (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
- E15 : Non concerné (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

- ECP1 : x 2 (surface > 1 ha)
- ECP2 : x 1 (continuité géographique)
- ECP3 : x 1 (hors périmètre de protection AEP)

Pressions sur les zones humides :

Pressions liées à l'agriculture :

- P1 : Fonction observée (présence de canaux et fossés)
- P2 : Fonction observée (présence de terres labourées à proximité)
- P3 : Fonction observée (dégradation par le bétail)
- P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
- P5 : Non observé (pompage ou irrigation à proximité)
- P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
- P7 : Non concerné (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
- P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

- P10 : Non observé (route, gazoduc, voie ferrée...)
- P11 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
- P12 : Non observé (captage AEP à proximité)
- P13 : Non concerné (proximité d'un captage AEP superficiel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
- P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
- P15 : Non observé (pollution organique ou chimique)
- P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
- P18 : Fonction observée (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

- P8 : Non observé (dégradation par les sports mécaniques)
- P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
- P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

- PCP1 : x 1 (zonage N du PLU)
- PCP2 : x 1,5 (STEP située entre 100 m et 1 km à l'amont de la zone humide)
- PCP3 : x 3 (niveau global des pressions fort)



Aperçu de prairie humide après un été particulièrement sec, le 25/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



, le 25/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



, le 25/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



Criquet ensanglanté caractéristique des milieux humides, le 25/09/2017 par Jérémy Cuvelier.



, le 25/09/2017 par Jérémy Cuvelier.

Pédologie :

Id	Type de sol	Sondage	Hydromorphie	Nappe	Commentaire
32	Rédoxisol	Positif	25	0	prairie humide fauchée
33	Rédoxisol	Positif	25	0	prairie humide fauchée

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :

- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

Flore :

Carex distans L., 1759
 Carex otrubae Podp., 1922
 Carex panicea L., 1753
 Epilobium hirsutum L., 1753
 Fraxinus angustifolia Vahl, 1804
 Juncus inflexus L., 1753
 Lychnis flos-cuculi L., 1753
 Mentha aquatica L., 1753
 Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812
 Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840
 Populus nigra L., 1753
 Ranunculus repens L., 1753
 Rumex conglomeratus Murray, 1770
 Salix purpurea L., 1753
 Sisymbrella aspera (L.) Spach, 1838
 Veronica anagallis-aquatica L., 1753
 Veronica beccabunga L., 1753

Faune :

Cettia cetti (Temminck, 1820) - F
Milvus migrans (Boddaert, 1783) - An.1, F
 Oxyloma elegans (Risso, 1826)
 Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)
 Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)

Sources des observations :

Jean-Laurent Hentz (BE)